

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° DP2021-06

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

## DÉCISION DU PRESIDENT

**Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un terminal Rail-route sur le site de la gare de Barbentane**

**La Présidente de la Communauté d'agglomération Terre de Provence,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L5211-10 et L2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation au Président pour les demandes de subventions adressées à l'Etat ou autres collectivités territoriales,

**Considérant** les possibilités de financement existantes auprès de l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

### DECIDE

#### Article 1

La demande a pour objet la réalisation d'études préliminaires pour la mise en place d'un transport combiné sur le site de la gare de Barbentane. Cette démarche doit permettre d'aboutir à la réalisation d'un dossier de demande d'ITE conforme aux préconisations du service gestionnaire du réseau ferré national.

La zone de la gare est située sur la commune de Barbentane. Ce secteur est situé à la confluence de deux lignes de chemins de fers :

- La voie dite PLM qui relie Paris Lyon à Marseille et pour laquelle il existe sur le site un ancien embranchement ferroviaire,
- la ligne de Barbentane à Plan d' Orgon, aujourd'hui désaffecté et en cours de reconversion en voie verte.

Ce secteur a donc historiquement joué un rôle majeur dans le transport des productions agricoles du territoire. L'objectif de Terre de Provence est donc d'étudier la possibilité d'un embranchement ferroviaire sur la voie Paris Lyon Marseille pour créer une installation de chargements des fruits et légumes en lien avec le redéploiement du MIN.

Son emplacement à proximité immédiate de la LEO reliée à la zone de Courtine d'Avignon et sa gare TGV en fait un secteur privilégié à la confluence du Rhône et de la Durance.

Une étude réalisée par le cabinet SAMARCANDE montre de manière globale tout le potentiel économique du site pour le développement d'un transport combiné rail-route dédié à l'agro-alimentaire.

La présente étude a donc pour premier objectif de confirmer la faisabilité au regard notamment des caractéristiques spécifiques du site et si cette vérification s'avère concluante, de réaliser une esquisse et un avant-projet d'une installation terminale embranchée.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire sollicité	%	Montant HT
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	20 %	12 000 €
Subvention Etat (DSIL)	80 %	48 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>60 000 €</b>

**Article 2 :**

Décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'attribution d'une subvention pour le projet présenté à l'article 1, à hauteur de 80% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 48 000€.

**Article 3 :**

Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles et notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982.

Eyragues, le 19 février 2021

La Présidente,  
Corinne CHABAUD

